

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2009

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE - (n° 1991)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2

présenté par

M. Charasse, Mme Berthelot, M. Giacobbi, Mme Girardin, M. Giraud,
M. Likuvalu, Mme Jeanny Marc, Mme Orliac, Mme Pinel et Mme Robin-Rodrigo

ARTICLE 2

À l'alinéa 1, après le mot :

« stratégiques »,

insérer les mots :

« pour une activité économique durable au service de l'Homme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser la hiérarchie dans les priorités et assurer que la démarche écologique, pour essentielle qu'elle soit, s'inscrive toujours au service de l'Homme, et jamais l'inverse.